

d) A temps partiel

Pour le PCEM ou le CE appelé à enseigner à temps partiel dans l'Enseignement Moyen (1^{er} cycle) et à temps partiel dans l'Enseignement Secondaire (2^{ème} cycle), les heures effectuées dans ce dernier cas sont multipliées par le rapport 25/21^{ème}.

Majoration d'Horaire

Dans l'intérêt du service, tout professeur peut être tenu sauf empêchement motivé pour raison de santé, de faire, en sus de son maximum de service, deux (2) heures supplémentaires donnant droit à une rétribution spéciale au taux règlementaire.

Lorsque l'enseignement est donné dans plusieurs classes, divisions ou sections, une majoration de service d'une heure est appliquée au personnel qui donne plus de huit (08) dans les classes, divisions ou sections de moins de vingt cinq (25) élèves.